

*You literally cannot be a black queer woman!
Because you can't be black AND a woman
AND queer. You are already black ! You are as
far from a human being someone can possibly
be. So why wait to be treated like one ? Only
whites can have the luxury to be gay ! They are
white ! They can compensate! (Fiche #16)*

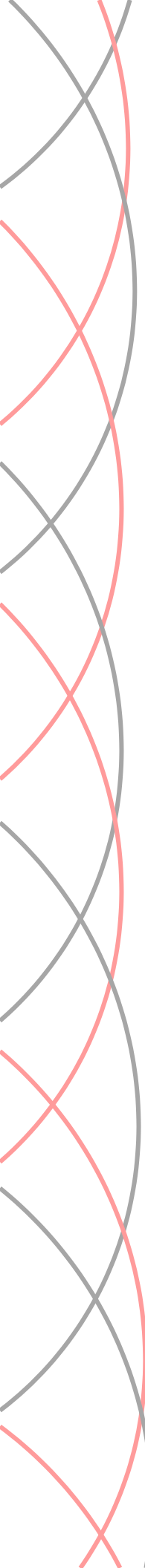
Introduction

Le 18 août dernier, nous avons soumis au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) un projet en réponse à l'appel pour réaliser une Consultation sur le racisme systémique afin que la Commission tienne notamment compte de l'intersection entre le racisme et les LGBTphobies dans ses consultations. Notre proposition a été acceptée selon le premier mandat qui avait été choisi par le ministère. En dépit de l'évolution de ce dernier, le Conseil québécois LGBT a souhaité poursuivre la mission qu'il s'était donnée à savoir mener une consultation sur le racisme systémique en lien avec les communautés LGBTQ+. Ce document en est la synthèse.

Ainsi, pour la réalisation du présent rapport, nous avons recueilli 25 témoignages individuels. Toutes les personnes interviewées ont été victimes de racisme, certaines après avoir été témoin et être intervenues. Les 25 personnes entendues font partie de la communauté LGBTQ+ et sont racisées. Autant que faire se peut, nous avons essayé de recevoir des personnes représentant une grande diversité d'identités de genres et des sexualités. Sur la totalité des témoignages, nous avons donc pu nous entretenir avec des personnes s'identifiant comme lesbiennes, trans, bisexuelles, queers, gaies, studs¹ ou encore pansexuelles².

¹ Selon la propre définition donnée par les participantes : une stud est une lesbienne racisée dont le code vestimentaire ou encore l'attitude sont assimilés au domaine du masculin

² La pansexualité [*pan* du grec *tout*] est le fait de pouvoir être sexuellement et/ou romantiquement attiré.e par une personne sans égard à son sexe ou son genre.



Nous regrettons néanmoins, étant donné le temps imparti et les difficultés liées à l'organisation de la Commission, de ne pas avoir pu rejoindre des personnes intersexes, asexuelles ou bispirituelles. De plus, la tranche d'âge atteinte était de 20 à 37 ans, ce qui exclut complètement, non pas par choix, mais par manque de temps, les mineurs et les personnes de plus de 40 ans. Pour autant ces tranches d'âge sont tout aussi importantes les unes que les autres si l'on veut pleinement prendre en compte les implications multiples du racisme systémique.

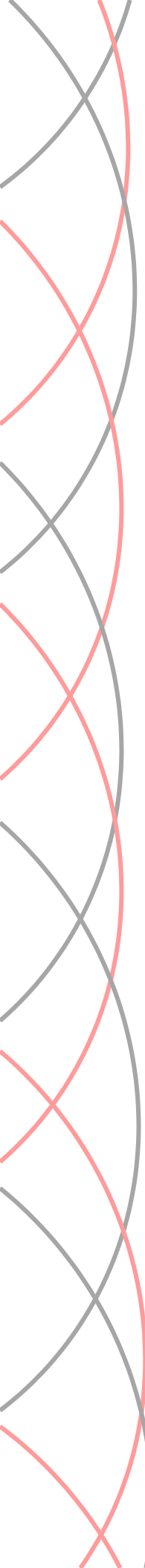
En dépit de ces manquements dans le panorama des témoignages que nous reconnaissons, cela n'invalide pas pour autant l'importance et surtout la pertinence des témoignages qui nous ont été confiés.

Aussi nous remercions encore une fois les participant.e.s d'avoir répondu à notre appel dans un délai aussi court.

Présentation des activités

Toutes les rencontres ont été faites en face à face avec notre chargée de projet, elle-même s'identifiant comme femme cis, noire et lesbienne. Ces rencontres se sont effectuées à chaque fois dans un lieu choisi par l'invité.e. à savoir un restaurant ou un café situé à Montréal. À deux reprises les rencontres ont eu lieu au local d'Arc-en-ciel d'Afrique, qui était notre partenaire pour le projet, et un rendez-vous a également été mis en place au domicile de la chargée de projet. Il aurait été intéressant d'avoir le temps et les moyens de se déplacer en région afin d'y recueillir des témoignages, les spécificités du vécu en région étant trop rarement reconnues. **Nous recommandons qu'un volet régional soit retenu comme angle d'étude à développer à l'avenir.**

Soulignons que nous avons demandé l'autorisation de rémunérer les individus participant à ce projet, **mais que ça n'a pas été possible en raison des contraintes de la**



subvention. En effet, les personnes interrogées font partie de populations déjà sursollicitées pour leurs témoignages – or, cette sursollicitation s’accompagne rarement, voire jamais, d’un dédommagement significatif. En tant qu’organisme de défense des droits, nous critiquons cette considération de l’accès à leurs histoires comme à un dû.

Nous désirons attirer l’attention sur de tels procédés : exiger temps et énergies de leur part, au risque de leur causer des impacts psychologiques importants (que ce type de rencontre déclenche nécessairement) et sans considérer comme légitime qu’elles puissent être au minimum rémunéré pour leur participation revient à une **énième violence infligée aux populations marginalisées.**

Notons que nous allions à la rencontre de personnes subissant plusieurs discriminations qui ont affecté considérablement leurs conditions de vie. La présente synthèse démontre ainsi de grandes difficultés d’accès à des logements décents, des emplois non précaires ou encore des services publics de base allant du milieu de la santé à l’éducation, en passant par le secteur juridique et légal. **Aussi, rémunérer nos participant.e.s devenait en soi une première stratégie d’aide à la survie de ces populations.**

Les rencontres se sont tenues tout au long du mois de novembre jusqu’au début de décembre. Elles se faisaient en face à face entre notre chargée de projet et l’invité.e. À quatre reprises les rencontres se sont faites en petit groupe, c’est-à-dire que les personnes contactées ont préféré être accompagnées d’une deuxième personne, voire d’une troisième, en soutien. Dans les quatre cas, les accompagnant.e.s rentraient également dans les critères des populations visées par ce projet. Elles ont alors accepté de participer aux entretiens et de faire remplir une fiche en leur nom. Les dates précises de chaque rencontre se situent dans un tableau en annexe.

Retour sur le processus

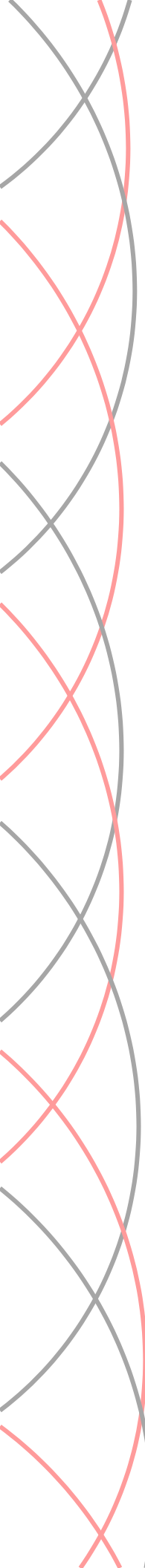
Au début de chaque entretien, la chargée de projet a pris le soin de réexpliquer en quoi consistait le projet ainsi que les évolutions du mandat depuis son lancement. Chaque personne invitée se voyait donc le choix de participer ou non à l'entretien en ayant pleinement conscience des changements de direction du MIDI.

Les rencontres ont duré entre 40 minutes et plus de 4 heures. Chaque invité.e a eu accès à la fiche « **Témoignage reçu** », distribuée par le MIDI, avant d'accepter de confier son témoignage. **En plus de la fiche, la chargée de projet a pris des notes détaillées pendant les rencontres.** Bien qu'aucun.e participant.e ne se soit retiré du processus à cette étape, la très grande majorité a longuement critiqué le document en question. **Ainsi la forme de collecte de données a elle-même été jugée comme non pertinente.** Parmi les critiques qui revenaient constamment, il y avait l'obligation pour elles de sélectionner un seul évènement, ciblé dans le temps et ayant des implications précises. Une des interviewées (fiche #1) a ainsi déclaré :

Ils veulent juste une discrimination si je comprends bien? Genre comme si je racontais LA fois où je me suis cassée le genou et le temps que ça a pris pour guérir... c'est ridicule! C'est pas ça le racisme! C'est pas comme ça pour nous! C'est toute ma vie qu'il faudrait que je raconte pour comprendre! Comment ils veulent faire des stats avec ça?!"

Une autre s'est exclamée au sujet de la fiche (fiche #7) : « Mais je pourrais en remplir une par jour! You want to put me into a box, it doesn't work that way! Your boxes are the reason why it's violent every day for me!"

Un autre sujet de critiques abondantes a été la question sur « les démarches entreprises pour mettre fin à la discrimination ». Pour beaucoup d'interviewé.e.s, considérer qu'il était de leur ressort de régler une situation – que même les pouvoirs politiques en place ne reconnaissent pas comme existante – était fort problématique. Une interviewée l'explique ainsi (#2) :



Cette façon de poser le problème de discrimination, avec ce focus sur ce que la victime a fait ou pas pour régler la situation, c'est très parlant! Ce n'est pas de mon ressort de régler le problème! Je n'ai pas le pouvoir pour ça! Tout est une question de pouvoirs. Tu ne peux pas demander à ceux qui ont le moins de pouvoir ce que EUX font pour régler les discriminations!

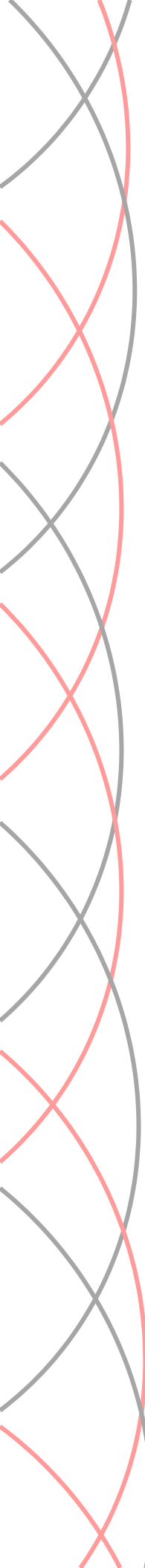
Tous.te.s ont néanmoins accepté de répondre aux questions permettant de remplir ces fiches.

Situations et mise en contexte

Les expériences de racismes racontées couvrent tous les secteurs listés par la fiche de témoignage. Les conséquences sont grandes et aucune personne, qu'elle ait entrepris des démarches ou pas, ne considère avoir pu régler le problème ou s'assurer que cela ne se reproduise plus. **La particularité des situations décrites est que la discrimination subie relève de l'enchevêtrement de plusieurs rapports de pouvoir.** On ne peut comprendre les conditions de vie et les événements subis par nos répondant.e.s sans tenir compte de leur position à l'intersection du racisme, du sexisme, du classisme, ou encore de la transphobie, de la lesbophobie, de la biphobie et de l'homophobie.

Pour mettre en contexte les témoignages, il faut rappeler que le Canada – incluant le Québec – a une histoire de discriminations envers les populations racisé.e.s qui s'enracine dans un passé esclavagiste. L'esclavage des populations noires et autochtones était en cours jusqu'au XIX^e siècle (Maynard, 2017). Si l'échelle du nombre d'esclaves au Canada était moindre qu'aux États-Unis et que l'abolition s'y est faite plus tôt (1833), cela ne signifie pas pour autant qu'il faille minimiser ses atrocités :

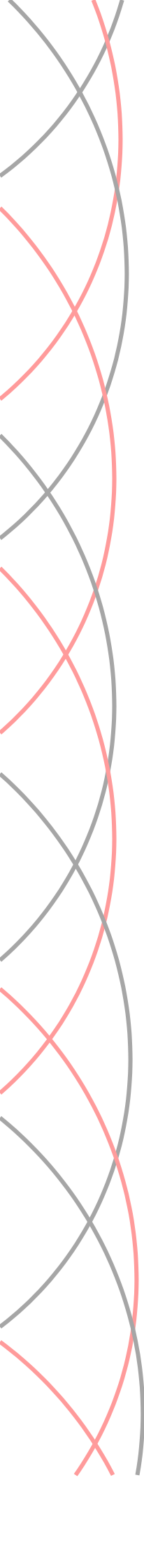
When mentioned at all, slavery is often described as benign and short-lived. It is a myth that enslavement can be benign. The domination and subjugation of one group of humans by another is always predicated on violence, of the threat of violence [...] The process of "holding" a human being in bondage necessitates social and material deprivation, surveillance and corporal punishment. Further many forms of violence are quite visceral. (Maynard, p.18)



Par ailleurs, les pratiques discriminantes envers les populations racisées ne se sont pas arrêtées avec la libération des esclaves. Le Canada a ainsi mis en place une ségrégation au sein de ses institutions (notamment scolaires) (Hamilton, 2011); permis la capture et le retour à l'esclavage de personnes noires (Whitfield, 2010)); voté des lois d'immigration discriminantes envers les populations racisées (sous prétexte par exemple qu'elles seraient peu appropriées au climat canadien (Calliste, 1993)); effacé de l'histoire nationale la participation des immigrant.e.s et descendant.e.s d'immigrant.e.s à la construction nationale (Winks, 1997); et enfin, échoué à adresser les disparités criantes existantes entre les communautés racisées, notamment noires et autochtones, et la population blanche sur les deux siècles qui ont suivi (CDPDJ, 2013; Radio-Canada, 2013).

Aujourd'hui, nous constatons qu'une partie de la population est toujours victime de barrières systémiques croisant à la fois le racisme, le sexisme et le classisme, entre autres.

Par exemple, les personnes racisées sont surreprésentées au sein des populations les plus pauvres du Québec : elles sont victimes d'un plus fort taux de chômage, occupent plus souvent un emploi pour lequel elles sont surqualifiées et gagnent bien moins que les individus blancs à emploi égal (Rapport diversité en tête, 2013). L'écart se creuse lorsque l'on prend en compte les différences de salaires entre hommes blancs et femmes noires ou autochtone notamment (Rapport de l'institut de diversité, 2013). Si l'on s'attarde aux populations LGBTQ+ racisé.e.s, il nous manque des statistiques spécifiques au Québec, en revanche nous savons qu'à l'échelle du Canada les tendances sont alarmantes : elles sont surreprésenté.e.s dans le taux de personnes sans-abris, plus particulièrement chez les jeunes (une de nos participantes nous a confié avoir été sans logement pendant plusieurs années avant d'atteindre ses 18 ans (Fiche #14)), et sont également les premières à subir le décrochage scolaire et la dynamique du *school-to-prison pipeline* (Abramovich, 2015). Au Québec, le taux d'incarcération au sein de ces populations est bien plus élevé que pour tout autre groupe racial, les peines étant plus sévères à crimes égaux (Rapport Sapers, 2013). Les témoignages que nous avons reçus s'inscrivent tous dans ce contexte de multiples discriminations.



Nous avons rassemblé les témoignages selon les secteurs de discriminations cités par la fiche de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ). **Nous appuyons néanmoins l'importance de ne pas concevoir les discriminations racontées comme des axes indépendants l'un de l'autre, mais comme un tout impactant les conditions de vie des populations racisées.** Chaque forme de discrimination est donc à considérer comme profondément interreliée avec les autres. Elle ne peut être comprise en dehors d'un système général dans lesquels les structures provoquent, légitiment et justifient à la fois de tels traitements différenciés.